

Date 01/06/1992



Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

COURS DE LANGUES :

Nouvelle session septembre 1992 -janvier 1993

date limite pour la réception des inscriptions : 1er juillet 1992

INFORMATION : Secteur cours de langues

Téléphone : 51160, de 10h à 12h

Adresse : Loi 57 - 6eme étage

QUELLES LANGUES SONT ENSEIGNEES ?

L'Unité "Formation" organise pour les fonctionnaires et autres agents de la Commission une formation linguistique dans toutes les langues communautaires : EN, DE, NL, DA, FR, IT, ES, PO, EL, et, à la demande du service, dans certaines langues extra-communautaires (actuellement le russe et le japonais).

TYPES DE FORMATION

L'objectif de la formation linguistique est de permettre aux participants de travailler pour leur service dans la langue étudiée.

Les cours se divisent en quatre catégories :

- 1) **Cours généraux** : formation de base répartie sur six niveaux (2 x 2 heures par semaine pendant 17 semaines, soit un semestre).
- 2) **Cours de perfectionnement** : formation spécifique au-delà du niveau six des cours généraux (1 x 2 heures par semaine pendant 17 semaines).
- 3) **Cours de perfectionnement ciblé** : (cours de niveau avancé de 1 x 2 heures par semaine pendant dix semaines, sur demande du service uniquement).
- 4) **Cours spécifiques pour D.G.**

Horaires des cours à titre indicatif :

8h45 - 10h30, 11h45 - 13h30, 13h45 - 15h30.

POUR VOUS INSCRIRE :

Les formulaires de demande sont disponibles auprès des responsables de la formation dans chaque **D.G.** et à transmettre par voie hiérarchique y compris le coordonateur de la formation.

Les formulaires de demande présentée par une D.G. ou un service donnent une priorité sur les demandes présentées sur initiative individuelle.

Les candidats débutants complets dans la langue sont priés de indiquer sur leur demande. Les autres candidats seront invités à se présenter à un test de niveau.

Seuls les candidats admis aux cours recevront une convocation écrite de la part du secteur des cours de langues.

Une fois admis aux cours généraux; il est possible de poursuivre jusqu'au niveau six sans renouveler la demande de participation.

Par contre, au delà du niveau 006, un formulaire est valable pour une seule action de formation.

POUR PARTICIPER AUX COURS GENERAUX : Prière d'indiquer sous : "Nature de l'action" : cours de langues ainsi que la langue choisie et, le cas échéant, "débutant complet". Les cours généraux n'ont pas de numéro de code.

POUR PARTICIPER AUX AUTRES ACTIONS DE FORMATION LINGUISTIQUE : Reporter le numéro de code et l'intitulé de l'action.

Pour vous guider :

* **Cours de perfectionnement de 17 semaines :**

(toutes langues communautaires)

- **022 Compréhension orale**
- **020 Expression orale**
- **024 Expression écrite**
- **025 Compréhension de textes écrits**

* **Cours de perfectionnement ciblé de 10 semaines :**

(EN et FR , et, sur demande, autres langues)

- **026 Introduction à la rédaction administrative**
- **027 . Rédaction de lettres et notes de service**
- **028 Prise de notes et compte-rendus**
- **029 Rédaction d'exposés et de rapports**
- **030 Rédaction de résumés et de notes de synthèse**
- **051 Exposés, résumés et commentaires (oraux)**
- **052 Interventions en réunion**
- **053 Négociation en réunion**
- **049 Technique de communication pour secrétaires**

CONGES :

Toussaint	du	30/10/1992	au	09/11/1992
Noël / Nouvel An	du	18/12/1992	au	04/01/1993